

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 Juillet 2026



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	12
Voix délibératives :	44

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Anne Marie BAEZA ; Marie José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU (représenté par sa suppléante Martine LUGAGNE) ; Jean Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Jean Pierre LAVABRE ; Christina LIGNON ; Benoit MARSAUX ; Stéphane MERCY ; Françoise PEREZ ; Bernard PETIT (Représenté par sa suppléante Roseline DUCHAMP LABARRIERE) ; Maxime PISSANE ; Franck POUJOL RICARD ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Cécile SEGUIN ; Alain TAILHAN ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

Avant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Denis BILLO à Claude TARRAGA ; Bernard FONTES à Jean-Marc SALEINE ; Nadège GIL à Delphine GAZEL ; Amanda LANET à François RUBIRA ; Corinne LOPETEGUI à André ARROUCHE ; Luc LOUIS à Jean Yves DUFAUD ; Fabrice MARCHAIS à Stéphane MERCY ; Marie MAYNADIER à Michel CARQUET ; Nolwenn MILLET PION à Cécile SEGUIN ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU ; Patrick RAVIER à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Henri ALAVREZ ; Olivier AZEMA ; Lionel IVANISEVIC ; Sylvie MIQUEL ; Henri ROGNON ; Thierry SALLES BLAYAC

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Délibération n° : 2026.07.09/136

Objet : Demande de financement = aide au titre du règlement relatif aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité – EIRL Cordonnerie Sidobre

VU la loi n° 2015.991 du 7 Août 2015 relative à la réorganisation des compétences territoriales en matière de Développement Economique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence Développement Economique ;

VU la délibération n° 2024.09.26/145 relative à la mise en place d'un règlement d'aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention présenté par l'EIRL Cordonnerie Sidobre pour l'acquisition d'une machine à coudre et le renouvellement de l'enseigne de façade sur la commune d'Olonzac ;

CONSIDERANT que suite à l'instruction technique, le dossier est conforme ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 23 Juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (42 POUR – 2 ABSTENTIONS)

- **Approuve** l'attribution d'une aide de 2 098,13 € au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à l'EIRL Cordonnerie Sidobre pour l'acquisition d'une machine à coudre et le renouvellement de l'enseigne de façade sur la commune d'Olonzac ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr